

SUJET

- 1- Voici trois principales personnalités qui exercent, chacune, un pouvoir au Togo : le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre.
  - a) Laquelle est appelée « premier magistrat » ? Pourquoi ? (1,5 pt)
  - b) Parmi les trois personnalités, deux assistent au conseil des ministres : lesquelles ? (1 pt)  
Auquel des trois pouvoirs les deux appartiennent-elles ? (1 pt)
- 2- Le Togo, dans son mode de gestion politique, a opté pour la séparation des pouvoirs.
  - a) Quels sont les avantages de la séparation des pouvoirs ? (2 pts).
  - b) A quel pouvoir appartient chacune des personnalités suivantes : le juge ; le ministre ; l'avocat ; le député (2 pts)
- 3- Trois valeurs sous-tendent la citoyenneté : le civisme, la civilité, la solidarité.
  - a) Explique brièvement en quoi consiste chaque valeur (1,5 pt).
  - b) Montre ensuite comment le respect de ces valeurs par chaque citoyen peut garantir la démocratie. (1 pt).
- 4- Dans un discours lors d'une sensibilisation, un agent du ministère de l'Action Sociale déclare : « Il est temps qu'on fasse la promotion de la femme. Dans beaucoup d'organes de décision, les femmes manquent à l'appel... La promotion de la femme dépend des hommes en premier, mais aussi des femmes elles-mêmes. »
  - a) Que signifie : faire la promotion de la femme ? (1 pt)
  - b) Explique la dernière phrase : « La promotion de la femme dépend des hommes en premier, mais aussi des femmes elles-mêmes ». (2 pts). )
  - c) Détermine une action concrète que doivent mener l'homme et la femme chacun en ce qui le concerne pour la promotion des droits de la femme. (1 pt)
- 5- On peut résoudre les problèmes de pauvreté au sein de la famille, quelles stratégies faut-il mener pour y parvenir ? (2 pts).
- 6- Un jour, un de tes oncles te pose les questions suivantes : « J'ai appris qu'il existe au Togo des organisations de défense des droits civils et politiques. Si oui, lesquelles ? Quel est leur rôle ? ». Réponds aux interrogations de ton oncle (2 pts).
- 7-
  - a) Pourquoi la constitution est-elle appelée « la loi suprême » d'un pays ? (1 pt) ;
  - b) Donne la date où l'actuelle constitution du Togo a été promulguée (1 pt).